

### 31 - Médiation exposition «Réenchanter le Monde» - Demande de subvention à la DRAC

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** «Réenchanter le Monde», produite par la Cité de l'Architecture à Paris, est une exposition-manifeste sur l'avenir du monde habité. Elle présente, à travers des projets emblématiques, des enjeux prioritaires que le monde doit aborder et la façon dont l'architecture peut s'en saisir pour les résoudre et même réenchanter le monde.

Afin de la rendre disponible à l'itinérance, la Cité de l'Architecture a conçu une version légère de l'exposition.

La Maison de l'Architecture de Franche-Comté, avec la participation et le soutien des acteurs de l'architecture en Franche-Comté, présentera l'exposition du 28 novembre 2016 au 30 janvier 2017 à Besançon, dans les anciennes cuisines de l'Hôpital Saint-Jacques.

Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Besançon a souhaité s'associer à la DRAC, partenaire de l'opération, en assurant l'ensemble des actions de médiation en rapport avec cette exposition : vacations, édition de documents.

Le coût de ces actions de médiation est estimé à 8 400 € TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention de la DRAC d'un montant de 6 716 €, laissant ainsi à la charge de la Ville un montant de 1 684 €.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 6 716 €.

**«M. LE MAIRE :** Réenchanter le monde, c'est beau, faites chanter le monde, que tout le monde chante à l'unisson. C'est une très belle exposition sur le développement durable qui va réenchanter le monde ; le monde a bien besoin d'être enchanté d'ailleurs.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.